
INSTRUCTIONS DE CIRCULATION ACCESS WORLD TERMINALS BV

1. Respectez à tout moment les instructions du personnel d'Access World Terminals. Vous pouvez joindre le machiniste de la pelleteuse sur le canal 12.
2. Les règles de circulation routière s'appliquent sur le terrain.
3. Respectez à tout moment les panneaux de circulation.
4. Vitesse maximum sur les routes : 25 km/h.
5. Vitesse maximum dans les bâtiments : 15 km/h.
6. Port de gilet fluorescent et de chaussures de sécurité obligatoire.
7. Allumage obligatoire des lumières du véhicule sur l'ensemble du terminal.
8. Suivez les instructions du personnel pour ouvrir l'espace de chargement ; si aucune instruction ne vous a été donnée, vous devez laisser l'espace de chargement fermé.
9. Ne dépassez jamais une pelleteuse sans vous être assuré que le machiniste de la pelleteuse vous a bien vu.
10. Le stationnement est uniquement autorisé sur les places de stationnement prévues à cet effet.
11. Les passagers ne sont pas autorisés à descendre du camion.
12. Pendant qu'il attend le chargement, le chauffeur doit rester autant que possible dans son véhicule ; le chauffeur doit à tout moment se trouver à moins d'un mètre de son véhicule.
13. Il est interdit de sortir du camion pendant le chargement.
14. Après la pesée, vous devez garer correctement votre camion sur le parking.
15. Les piétons doivent suivre les sentiers piétonniers indiqués le long de la route, sur l'accotement ou à l'aide d'un marquage au sol ;
16. Il est interdit aux piétons de se trouver dans la zone de travail d'un véhicule en marche ;
17. L'accès au terminal est interdit sous l'influence d'alcool ou de drogues. En cas de présomption d'usage d'alcool ou de drogues, le chargement n'aura pas lieu et la police sera avertie.
18. Signalez toujours les incidents et les dégâts éventuels au responsable de la sécurité des équipements portuaires.

Sanctions :

Lorsqu'une infraction aux présentes instructions est constatée, la direction d'Access World Terminals prendra une des sanctions suivantes :

- Avertissement
- Report du chargement jusqu'à ce que les règles soient respectées, les conséquences de cette mesure étant aux frais du transporteur
- Renvoi du terrain à titre exceptionnel sans chargement, les conséquences de cette mesure étant aux frais du transporteur
- Interdiction temporaire d'accès au terminal pour le chauffeur ayant commis l'infraction
- Interdiction définitive d'accès au terminal pour le chauffeur ayant commis l'infraction

Je déclare par la présente avoir lu et compris les instructions ci-dessus.

Date : ____ - ____ - ____

Nom : _____

Signature : _____